



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

OCTOBRE 2021

NUMERO SPECIAL N° 102

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

CABINET DU PREFET	2
<i>Arrêté du 30 septembre 2021 accordant la médaille pour Acte de Courage et de Dévouement</i>	2
<i>Arrêté n° 2021/SIDPC/64 du 7 octobre 2021 portant autorisation de réaliser la vaccination contre la Covid 19 dans les centres désignés</i>	2
DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	2
<i>Arrêté du 5 octobre 2021 fixant la liste des candidats élection 2021 des membres de la chambre de commerce et d'industrie de la région Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Ouest Normandie</i>	2
<i>Arrêté modificatif du 6 octobre 2021 fixant la liste des candidats élection 2021 des membres de la chambre de commerce et d'industrie de la région Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Ouest Normandie</i>	5
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS	8
<i>Arrêté préfectoral n°DDPP/2021-339 du 05 octobre 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Claire BUTON</i>	8
<i>Arrêté préfectoral n°DDPP/2021-342 du 05 octobre 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Colleen DELAGE</i>	8
DIVERS	9
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE	9
<i>Arrêté du 5 octobre 2021 portant délégation de signature à Madame Marilyn BENOOT en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de CHERBOURG</i>	9
DIRM : DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MANCHE EST-MER DU NORD	9
<i>Décision n° 1449/2021 du 8 octobre 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord</i>	9

CABINET DU PREFET

Arrêté du 30 septembre 2021 accordant la médaille pour Acte de Courage et de Dévouement

Art. 1 : La médaille pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée aux personnels dont les noms suivent :

Bronze

- le Gardien de la paix Romain CHALON
- le Brigadier-chef de police Grégory GAUVAIN
- le Major de police Cyril RIO

Argent 2e classe

- le Brigadier de police Frédéric BERGEOT
- le Brigadier de police Mathieu DEPONT
- le Brigadier de police Mickaël NIVELAIS
- le Brigadier de police Thomas RUELLLO

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY


Arrêté n° 2021/SIDPC/64 du 7 octobre 2021 portant autorisation de réaliser la vaccination contre la Covid 19 dans les centres désignés

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (SRAS-CoV 2) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la Covid-19 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Manche ;

ARRÊTÉ

Art. 1 : Il est autorisé la réalisation de la vaccination contre la Covid-19 dans les centres suivants :

- Centre de vaccination d'Avranches : salle omnisports Roger Lemoine, boulevard Pasteur, 50 300 AVRANCHES ;
- Centre de vaccination de Carentan les Marais : rue de la halle, salle des fêtes, 50 500 CARENTAN LES MARAIS ;
- Centre de vaccination de Cherbourg en Cotentin : salle des fêtes, place centrale, 50 110 CHERBOURG EN COTENTIN ;
- Centre de vaccination de Cherbourg en Cotentin : salle Montécot – Octeville, 50 130 CHERBOURG EN COTENTIN ;
- Centre de vaccination de Coutances : centre d'accueil diocésain, esplanade des Unelles, 2 rue Daniel 50 200 COUTANCES ;
- Centre de vaccination de Granville : salle Saint-Nicolas – rue Marine Dunkerque 50 400 GRANVILLE ;
- Centre de vaccination de Saint Hilaire du Harcouet, salle des fêtes, rue Waldeck Rousseau, 50 600 SAINT HILAIRE DU HARCQUET ;
- Centre de vaccination de Saint-Lô : salle Salvador Allende, 2 rue bis saint Thomas, 50 000 SAINT LO ;
- Centre de vaccination de Valognes : gymnase de l'Oncor, Résidence Félix Buhot, 50 700 VALOGNES ;

Art. 2 : Ces centres sont autorisés à déployer des équipes mobiles, selon les modalités définies par l'ARS, pour les personnes ayant des difficultés à y accéder.

Art. 3 : La présente autorisation est accordée jusqu'au 31 décembre 2021.

Art. 4 : L'arrêté préfectoral du 23 août 2021 portant autorisation de réaliser la vaccination contre la covid-19 dans des centres désignés est abrogé. Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN (14000), 3 rue Arthur le Duc, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY



DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté du 5 octobre 2021 fixant la liste des candidats élection 2021 des membres de la chambre de commerce et d'industrie de la région Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Ouest Normandie

Art. 1 : La liste des candidats pour les élections des membres de la chambre de commerce et d'industrie de la région Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Ouest Normandie est constituée ainsi qu'il suit :

Catégorie COMMERCE

12 sièges à pourvoir
 3 sièges en CCIR soit 6 sièges en CCIT
 6 sièges en CCIT uniquement
 Candidat unique :

Nom	Prénom	Commune	Candidat
PREUSS	Christian	Coutances	CCI TERRITORIALE

Groupement : Réussir entre terre et mer

Nom	Prénom	Commune	Candidat
AVRIN	Franck	Saint Pair Sur mer	CCIT/CCIR TITULAIRE
ANGE	Fanny	La Haye	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
BUQUET	Guillaume	Avranches	CCIT/CCIR TITULAIRE
SAROT	Sabine	Saint-Lô	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
MACHARD	Patrick	Argentan	CCIT/CCIR TITULAIRE
GUENANTEN	Fabienne	Domfront	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
DOREE	Stéphane	Avranches	CCI TERRITORIALE
GUILLOU	Yves-Marie	Sartilly Baie Bocage	CCI TERRITORIALE
LE MOAL	Mael	Yquelon	CCI TERRITORIALE
LEVEZIEL	Philippe	Bricquebec En Cotentin	CCI TERRITORIALE
PAPILLON	Sylvie	Barfleur	CCI TERRITORIALE
TRASNEL	Michel	Saint Vaast La Hougue	CCI TERRITORIALE

Catégorie INDUSTRIE
 22 sièges à pourvoir
 5 sièges en CCIR soit 10 sièges en CCIT
 12 sièges en CCIT uniquement
 Groupement : Réussir entre terre et mer

Nom	Prénom	Commune	Candidat
DELESALLE	Guy-Loup	Flers	CCIT/CCIR TITULAIRE
GOHARD	Delphine	Flers	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
DUCLOS	Nicolas	La Haye Pesnel	CCIT/CCIR TITULAIRE
LEBRETON	Fabienne	Saint André De l'Epine	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
ENGUEHARD	Christelle	Gratot	CCIT/CCIR TITULAIRE
BESNARD	Étienne	Isigny le Buat	CCIT/CCIR SUPPLEANT
PHILIPPINE- CHEVALIER	Karine	Virandeville	CCIT/CCIR TITULAIRE
VOISIN	Eric	La Hague	CCIT/CCIR SUPPLEANT
QUARANTA	Serge	Cherbourg En Cotentin	CCIT/CCIR TITULAIRE
RENAUD IZABELLE	Virginie	Quibou	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
BERNARD D'ARIGNY	Marc	Cherbourg En Cotentin	CCI TERRITORIALE
CUQUEMELLE	Sébastien	Cherbourg En Cotentin	CCI TERRITORIALE
DUVAL	Guylaine	Saint Paul	CCI TERRITORIALE
FERAY	Christian	La Lande Patry	CCI TERRITORIALE
HYVER	Jean-Luc	Valcanville	CCI TERRITORIALE
LEGRAND	Philippe	Les Pieux	CCI TERRITORIALE
MERAT	Jean-Michel	Cherbourg En Cotentin	CCI TERRITORIALE
NOEL	Antoine	Cherbourg En Cotentin	CCI TERRITORIALE
POYET	Arnaud	Valognes	CCI TERRITORIALE
ROBINE	Mathieu	Villedieu les Poeles	CCI TERRITORIALE
SEVESTRE	Luc	Avranches	CCI TERRITORIALE
VANTHUYNE	Arnaud	La Hague	CCI TERRITORIALE

Catégorie SERVICES

16 sièges à pourvoir

4 sièges en CCIR soit 8 sièges en CCIT

8 sièges en CCIT uniquement

Groupement : Réussir entre terre et mer

Nom	Prénom	Commune	Candidat
DUFEU	Daniel	Saint Hilaire Du Harcouet	CCIT/CCIR TITULAIRE
LAIR	Anne-Marie	Saint Pair Sur mer	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
GOUIX	Franck	Cherbourg En Cotentin	CCIT/CCIR TITULAIRE
KWIATEK	Florence	Cherbourg En Cotentin	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
LE ROUX	Erwan	Granville	CCIT/CCIR TITULAIRE
DELACOTTE	Laétitia	Saint Lô	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
LECOFFRE	Laure	Cherbourg En Cotentin	CCIT/CCIR TITULAIRE
THOREL	Philippe	Valognes	CCIT/CCIR SUPPLEANT
CHAPE DEGUARA	Amandine	Saint Floxel	CCI TERRITORIALE
CHOMBEAU	Marion	Crasville	CCI TERRITORIALE
FLEURY	Jérôme	Granville	CCI TERRITORIALE
L'HOTELLIER	Aurélie	Cherbourg En Cotentin	CCI TERRITORIALE
PERCY	Tony	Flers	CCI TERRITORIALE
REAUBOURG	Stéphane	Argentan	CCI TERRITORIALE
SEVESTRE	Thierry	Donville les Bains	CCI TERRITORIALE
VOISIN	Michel	Hambye	CCI TERRITORIALE

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté modificatif du 6 octobre 2021 fixant la liste des candidats élection 2021 des membres de la chambre de commerce et d'industrie de la région Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Ouest Normandie

Art. 1 : La liste des candidats pour les élections des membres de la chambre de commerce et d'industrie de la région Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Ouest Normandie est modifiée constituée ainsi qu'il suit :

Catégorie COMMERCE

12 sièges à pourvoir

3 sièges en CCIR soit 6 sièges en CCIT

6 sièges en CCIT uniquement

Candidat unique :

Nom	Prénom	Commune	Candidat
PREUSS	Christian	Coutances	CCI TERRITORIALE

Groupement : Réussir entre terre et mer

Nom	Prénom	Commune	Candidat
AVRIN	Franck	Saint Pair Sur mer	CCIT/CCIR TITULAIRE
ANGE	Fanny	La Haye	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
BUQUET	Guillaume	Avranches	CCIT/CCIR TITULAIRE
SAROT	Sabine	Saint-Lô	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
MACHARD	Patrick	Argentan	CCIT/CCIR TITULAIRE
GUENANTEN	Fabienne	Domfront	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
DOREE	Stéphane	Avranches	CCI TERRITORIALE
GUILLOU	Yves-Marie	Sartilly Baie Bocage	CCI TERRITORIALE
LE MOAL	Mael	Yquelon	CCI TERRITORIALE
LEVEZIEL	Philippe	Bricquebec En Cotentin	CCI TERRITORIALE
PAPILLON	Sylvie	Barfleur	CCI TERRITORIALE
TRAISNEL	Michel	Saint Vaast La Hougue	CCI TERRITORIALE

Catégorie INDUSTRIE

22 sièges à pourvoir

5 sièges en CCIR soit 10 sièges en CCIT

12 sièges en CCIT uniquement

Groupement : Réussir entre terre et mer

Nom	Prénom	Commune	Candidat
DELESALLE	Guy-Loup	Flers	CCIT/CCIR TITULAIRE
GOHARD	Delphine	Flers	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
DUCLOS	Nicolas	La Haye Pesnel	CCIT/CCIR TITULAIRE
LEBRETON	Fabienne	Saint André De l'Epine	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
ENGUEHARD	Christelle	Gratot	CCIT/CCIR TITULAIRE
BESNARD	Étienne	Isigny le Buat	CCIT/CCIR SUPPLEANT
PHILIPPINE- CHEVALIER	Karine	Virandeville	CCIT/CCIR TITULAIRE
VOISIN	Eric	La Hague	CCIT/CCIR SUPPLEANT
QUARANTA	Serge	Cherbourg En Cotentin	CCIT/CCIR TITULAIRE
RENAUD IZABELLE	Virginie	Quibou	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
BERNARD D'ARBIGNY	Marc	Cherbourg En Cotentin	CCI TERRITORIALE
CUQUEMELLE	Sébastien	Cherbourg En Cotentin	CCI TERRITORIALE
DUVAL	Guylaine	Saint Paul	CCI TERRITORIALE
FERAY	Christian	La Lande Patry	CCI TERRITORIALE
HYVER	Jean-Luc	Valcanville	CCI TERRITORIALE
LEGRAND	Philippe	Les Pieux	CCI TERRITORIALE
MERAT	Jean-Michel	Cherbourg En Cotentin	CCI TERRITORIALE
NOEL	Antoine	Cherbourg En Cotentin	CCI TERRITORIALE
POYET	Arnaud	Valognes	CCI TERRITORIALE
ROBINE	Mathieu	Villedieu les Poeles	CCI TERRITORIALE
SEVESTRE	Luc	Avranches	CCI TERRITORIALE
VANTHUYNE	Arnaud	La Hague	CCI TERRITORIALE

Catégorie SERVICES

16 sièges à pourvoir

4 sièges en CCIR soit 8 sièges en CCIT

8 sièges en CCIT uniquement

Groupement : Réussir entre terre et mer

Nom	Prénom	Commune	Candidat
DUFEU	Daniel	Saint Hilaire Du Harcouet	CCIT/CCIR TITULAIRE
LAIR	Anne-Marie	Saint Pair Sur mer	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
GOUIX	Franck	Cherbourg En Cotentin	CCIT/CCIR TITULAIRE
KWIATEK	Florence	Cherbourg En Cotentin	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
LE ROUX	Erwan	Granville	CCIT/CCIR TITULAIRE
DELACOTTE	Laétitia	Saint Lô	CCIT/CCIR SUPPLEANTE
LECOFFRE	Laure	Cherbourg En Cotentin	CCIT/CCIR TITULAIRE
THOREL	Philippe	Valognes	CCIT/CCIR SUPPLEANT
CHAPE DEGUARA	Amandine	Saint Floxel	CCI TERRITORIALE
CHOMBEAU	Marion	Crasville	CCI TERRITORIALE
FLEURY	Jérôme	Granville	CCI TERRITORIALE
L'HOTELLIER	Aurélie	Cherbourg En Cotentin	CCI TERRITORIALE
PERCY	Tony	Flers	CCI TERRITORIALE
REAUBOURG	Stéphane	Argentan	CCI TERRITORIALE
SEVESTRE	Thierry	Donville les Bains	CCI TERRITORIALE
VOISIN	Michel	Hambye	CCI TERRITORIALE

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

◆

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté préfectoral n°DDPP/2021-339 du 05 octobre 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Claire BUTON

Considérant que Madame Claire BUTON remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire,

Art. 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisée est attribuée pour une durée de 5 ans à Madame Claire BUTON docteur vétérinaire administrativement domicilié: 52 A ZI la Détourbe – 50890 CONDE SUR VIRE.

Art. 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de 5 années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de 5 ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Art. 3 : Madame Claire BUTON s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4 : Madame Claire BUTON pourra être appelé(e) par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art. 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Art. 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Signé : Le chef du service santé et protection animales : Béatrice LEROUX

◆

Arrêté préfectoral n°DDPP/2021-342 du 05 octobre 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Colleen DELAGE

Considérant que Madame Colleen DELAGE remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire,

Art. 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisée est attribuée pour une durée de 5 ans à Madame Colleen DELAGE docteur vétérinaire administrativement domicilié: route d'Argouges – parc d'activités la croix vincent – 50240 ST JAMES.

Art. 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de 5 années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de 5 ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Art. 3 : Madame Colleen DELAGE s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4 : Madame Colleen DELAGE pourra être appelé(e) par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art. 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Art. 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Signé : Le chef du service santé et protection animales : Béatrice LEROUX

◆
DIVERS

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bretagne-Normandie-Pays de Loire

Arrêté du 5 octobre 2021 portant délégation de signature à Madame Marilyn BENOOT en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de CHERBOURG

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2018

Vu l'arrêté du 8 mars 2021 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 28 juillet 2015 portant mutation de Madame Marilyn BENOOT à compter du 31 août 2015 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 22 mars 2011 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Rémy CARRIER à compter du 1er mai 2011 en qualité d'Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 1er février 2011 portant mutation de Monsieur Benoît LUCAS à la maison d'arrêt d'Evreux en qualité de chef d'établissement, à compter du 15 mars 2011

Vu la note n°113695 de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, bureau RH4, du 21 août 2008 nommant Monsieur Mohamed MOKHTARI en qualité d'Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Evreux, à compter du 1er octobre 2008

Arrête :

Art. 1 : Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Marilyn BENOOT, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Cherbourg, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Cherbourg, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Art. 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marilyn BENOOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy CARRIER, Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg.

Art. 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marilyn BENOOT et de Monsieur Rémy CARRIER, délégation de signature temporaire du 13 au 28 octobre 2021 est donnée à Monsieur Benoît LUCAS, chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Evreux et délégation de signature temporaire du 28 octobre au 12 novembre 2021 est donnée à Monsieur Mohamed MOKHTARI, Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Evreux.

Signé : La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes : Marie-Line HANICOT

DIRM : Direction Interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord

Décision n° 1449/2021 du 8 octobre 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R.231-35 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de la préfète de la Somme, Mme Muriel NGUYEN ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, M. Pierre-André DURAND ;

Vu le décret du 7 mai 2019 portant nomination du préfet de la Manche, M. Gérard GAVORY ;

Vu le décret du 11 décembre 2019 portant nomination du préfet du Calvados, M. Philippe COURT ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet du Pas-de-Calais (hors-classe), M. Louis LE FRANC ;

Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Vu la convention de coopération interservices du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation interservices

(DIS) chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM-MEMN) ;

Vu l'arrêté n°20-46 VN du préfet de la Manche du 11 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du département de la Manche ;

Vu l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 14 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du préfet du Calvados du 15 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du Calvados ;

Vu l'arrêté de la préfète de la Somme du 17 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord de la Somme ;

Vu l'arrêté n° 20-73 du préfet de la Seine-Maritime du 21 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord de la Seine-Maritime ;

D E C I D E :

Art. 1 : Les délégations de signature au directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord conférées par les arrêtés préfectoraux susvisés des préfets des départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche sont subdéléguées aux chefs de service suivants de la direction interrégionale de la mer :

M. Olivier Marc DION, chef du service du contrôle des activités maritimes

M. Pierre MAIZIERES, adjoint au chef du service du contrôle des activités maritimes

M. Sébastien ROUX, adjoint au directeur interrégional de la mer,

Mme Muriel ROUYER, chef du service de la régulation des activités et des emplois maritimes,

Mme Sophie SANQUER, directrice interrégionale adjointe de la mer.

Art. 2 : La décision n° 1214/2021 du 16 août 2021 est abrogée.

Signé : Le directeur interrégional de la mer : Hervé THOMAS